

Nous précisons à nos lecteurs que ces comptes-rendus ne sont pas les comptes-rendus officiels du Conseil. Toute personne présente lors des réunions publiques du Conseil est libre de nous contacter pour corriger ou préciser les faits exposés au public et transcrits ci-dessous.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COUSTELLET DU 30 OCTOBRE 2008

Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2008. **Adoptée à l'unanimité.**

Règlement Intérieur.

Il doit être rédigé dans les six mois qui suivent l'installation du conseil. Un comité s'est mis en place pour le réviser ; il était composé de MM. Deille, Granier, Poirier, Rebuffat, Silvestre. Il y a quelques modifications à apporter, un point pose un peu plus de problèmes, il s'agit du fonctionnement des commissions et comités. Leur travail devra arriver au bureau pour examen.

M. Deille fait des remarques sur un problème de fond, après s'être penché sur tous les textes de loi. Il souligne que la révision du règlement intérieur est traitée avant que celle des statuts n'ait eu lieu. Le président explique que de toute façon le règlement peut être réactualisé à tout moment.

M. Deille remarque aussi que dans les textes on parle de siège, sans préciser s'il s'agit du siège social (Maubec) ou du siège administratif (Lagnes). Il demande par ailleurs que les textes cités le soient de manière précise.

Il évoque un autre problème de fond sur le fonctionnement de la CCC. La nouvelle formulation renforce le pouvoir du bureau et du président au détriment des commissions, il souhaite maintenir la formulation précédente, sachant que c'est le président qui a l'autorité.

Il demande que l'on communique aux délégués suppléants les mêmes informations qu'aux titulaires ; d'autre part en ce qui concerne la composition des commissions et des comités, il estime que les premières doivent être constituées de membres pris au sein des conseillers municipaux élus représentants de la CCC alors que les seconds peuvent être ouverts à d'autres.

M. Donat dit que cela tient la route mais qu'on en a déjà débattu : les communes concernées par les dernières remarques doivent faire le point ; le délégué se doit de faire suivre les documents et de communiquer les informations au suppléant.

Il propose une réunion annuelle pour reprendre certains points, sauf en cas d'urgence.

Adoptée avec 3 abstentions (Oppède).

Convention de servitude du parking des caves.

La CCC a rencontré le président des caves et la directrice des services pour discuter sur la convention. La cave réalisera un aménagement mineur, l'emplacement du parking sera légèrement réduit. Le notaire, qui a libellé la convention, demande des explications mais le document d'urbanisme de Maubec règlera le problème.

M. Donat dit que la commission a soulevé le problème d'une servitude. M. Deille demande un complément d'information ; le président explique ce qui incombe à la CCC : la voirie dépend de la communauté, le goudronnage du parking par la CCC implique en contre partie l'étendue de son utilisation à tout véhicule.

M. Deille remarque qu'il y a un manque de parking, qu'une collectivité aménage une propriété privée pour avoir plus de places, alors qu'on réduit l'espace de parking en permettant aux commerçants un agrandissement (terrasses) au détriment de ce même espace.

M. Donat pense qu'il est difficile de refuser à certains commerces un emplacement, qui a été autorisé à d'autres, moyennant le paiement d'un droit de place.

Le président indique que la signature de l'acte ne passe pas par un compromis mais qu'elle est immédiate auprès de l'étude notariale Gontier & May.

Adoptée à l'unanimité.

Acquisitions foncières de la zone du Sarret.

Les négociations pour l'acquisition des terrains arrivent à leur terme. Les parcelles C315 et C336 peuvent être acquises (celle-ci fera l'objet d'un arpentage pour déterminer la surface à acquérir en fonction du POS de Cabrières) ; c'était la condition nécessaire pour l'achat des autres parcelles, voté à l'unanimité lors du conseil du 30 juin 2008, à raison de 7 euros du m². Le dédommagement des terres exploitées, à savoir les deux dernières parcelles, double le coût du terrain, soit 15 euros du m².

Le prix global sera d'environ 450 474 euros pour une superficie de 46 750 m². Une nouvelle délibération est nécessaire pour signer les documents auprès de l'étude Grangier & Tassy.

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative.

Le projet d'acquisitions foncières nécessite l'ajustement du budget 2008. Il convient d'inscrire des crédits complémentaires dans les dépenses imprévues. Il restera 372,43 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

M. Donat estime qu'il faut commencer à travailler sur les projets à venir. Le président annonce que le bureau va rencontrer les investisseurs. M. Deille attend un débat sur ce que les cinq communes veulent faire ensemble, mettre en œuvre et prioriser, pour savoir quel type de développement économique est souhaité. On risque de cautionner des choix qui n'ont pas été débattus sans ce débat de politique générale sur le fond, qui impliquerait les délégués, les suppléants et d'autres personnes qui œuvrent pour la CCC.

M. Donat répond que le but de la CCC est le développement économique pour faire « de l'habitat industriel », etc... Mme Ghiglione dit que, quand on définira l'utilisation de la zone du Sarret, les élus pourront avoir leur mot à dire.

M. Deille ajoute qu'aujourd'hui l'agriculture est considérée comme une réserve foncière et non pas comme une activité économique, alors que dans la région c'est une activité. M. Donat répond que la CCC est limitée en compétence pour le développement de l'agriculture, sauf pour l'agroalimentaire.

M. Grilli voudrait que, dans le cadre du contrat temps libre, soit défini le rôle du coordonateur ; à son avis, s'il est sur les cinq communes, c'est ingérable. M. Donat s'interroge sur le nombre d'heures qu'il doit effectuer, sur l'accord des communes pour financer, sur le mode de facturation ; ce coordonateur dépendra-t-il du maire ou de la CCC, comment sera réparti son travail sur les différentes communes? D'autre part, il faudra intégrer les crèches dans ce dispositif. Si les communes ne sont pas toutes d'accord, tout « tombe à l'eau ». M. Donat ajoute qu'il faut savoir quel est le coût à reporter sur le budget et sur quelle base. M. Grilli rappelle qu'il y a beaucoup d'argent qui arrive en retard par rapport aux propositions d'activités faites aux jeunes, ce sont des chiffres qui commencent à compter.

M. Deille rappelle que les statuts de la CCC incluent la maintenance des outils informatiques des bibliothèques. Il demande l'application de l'article 15, qui prévoit que le président rende compte de ce qui a été fait, avant de commencer les réunions de la CCC.

Le président annonce que le problème d'un camion benne, évoqué précédemment, sera résolu dans une quinzaine de jours. M. Donat explique que la commission finance a travaillé sur des emprunts pour ce véhicule, dont le prix s'élève à environ 150 000 euros, car les banques ne donnent plus de garanties, dans la situation actuelle.

Le président déclare qu'il n'y a toujours pas de retour de la part du cabinet Vidal concernant la location du centre tertiaire. Celle-ci est difficile en raison de la conjoncture. L'Office National des Forêts est d'accord pour avoir un bureau dans le centre tertiaire à condition qu'on lui trouve sur Lagnes un hangar pour entreposer son matériel. Cette demande a été satisfaite.

M. Deille se pose la question de la fonctionnalité du bâtiment pour l'occupation du centre tertiaire.

Le président lève la séance.